

Motion interne

No : 103

Amélioration de l'organisation de la Commission des affaires extérieures et de la réunification (CAE)

La CAE est organisée et fonctionne, pour l'ordinaire, comme les autres commissions. En plus, ses membres participent à des commissions interparlementaires qui se subdivisent en :

- commissions interparlementaires de contrôle (HES-SO, HE-ARC, Convention scolaire romande, Détention pénale)
- commissions interparlementaires de consultation (examen de conventions intercantionales).

En 2010, la commission s'est réunie à 7 reprises, certains de ses membres ont participé jusqu'à 18 séances plénières de commissions interparlementaires et à une séance d'information de la direction HEP BEJUNE.

Les prévisions vont plutôt vers une augmentation des séances interparlementaires, notamment avec la mise en place de la RPT.

Considérant le nombre de séances, il devient de plus en plus difficile, voire impossible aux membres de la CAE de répondre à toutes les sollicitations et d'assumer leur mandat, avec pour conséquence que la voix du Jura à l'extérieur ne se fasse pas pleinement entendre. Ce qui serait dommageable.

De plus, en fonction des thèmes traités, les représentants dans les commissions interparlementaires n'ont pas nécessairement toutes les compétences et connaissances nécessaires.

Si l'on observe ce qui se passe dans les autres cantons romands, pour ce qui concerne les délégués dans les commissions interparlementaires, tous les cantons, excepté le nôtre offrent la possibilité de désigner d'autres députés que ceux provenant exclusivement de la commission des affaires extérieures, avec des nuances d'un canton à l'autre.

Aussi, pour améliorer durablement le fonctionnement de la CAE, nous demandons au Parlement qu'il donne la compétence au bureau du Parlement de désigner les délégués jurassiens dans les **commissions interparlementaires de contrôle**, d'étendre le choix à l'ensemble des députés et des suppléants. L'article 41 du règlement du Parlement devra être adapté en conséquence.

Delémont, le 15 décembre 2010

Au nom de la commission des affaires extérieures et de la réunification

Le président : Paul Froidevaux

Le vice-président : Francis Girardin

Les membres :

(Handwritten signatures of Paul Froidevaux, Francis Girardin, and several other members of the commission)